



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

Commune de PEILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 octobre 2026

Délibération n°2026_121

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le trente septembre, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

Présents : Monsieur Cyril PIAZZA, Maire, Monsieur Serge CASTAN, Madame Béatrice ELLUL, Monsieur Bernard GIRAUD, Monsieur François ALZIARI, Adjoint au Maire, Monsieur Adrien ARSENTO, Madame Nicole OUDINOT, Madame Michelle NOERO, Madame Julia RANGON, Madame Claire JAKOBSEN, Monsieur Florian LEGOFF, Monsieur Damien SCANDOLA, Monsieur Matthieu DURBANO, conseillers municipaux

Ont donné procuration :

Madame Christiane DELAIRE à Monsieur François ALZIARI, Monsieur Christophe LERICHE à Monsieur Cyril PIAZZA, Monsieur Fabien ABBA à Madame Béatrice ELLUL, Madame Myriam ALEXANDRE à Madame Julia RANGON

Absent excusé : Madame Émilie ROSSI-PLAZA, Madame Anaïs JANEL

Secrétaire de séance : Madame Nicole OUDINOT

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Les Anges de Verre pour l'organisation d'un marché de Noël sur la commune de Peille

Rapporteur : Monsieur Matthieu DURBANO, Conseiller municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.1611-4 ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10, et le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour son application, qui imposent la conclusion d'une convention pour toute subvention annuelle excédant 23 000 € ;

AR Prefecture

006-210600912-20261005-2026_121-DE
Reçu le 07/10/2026

Vu la demande de subvention présentée par Madame Angélique PILLONE, présidente de l'association Les Anges de Verre, en date du 5 septembre 2026, sollicitant une subvention pour l'organisation d'un marché de Noël sur la commune de Peille ;

Considérant l'intérêt, pour la commune, de soutenir l'organisation d'un marché de Noël, facteur d'animation et d'attractivité du territoire en période de fêtes de fin d'année ;

Considérant qu'il y a lieu, à ce titre, de conditionner le versement de cette subvention à la production par l'association de ses statuts et d'un relevé d'identité bancaire ;

Considérant que l'association a produit à l'appui de sa demande son budget prévisionnel et le compte rendu financier de l'année n-1 ;

Considérant que le montant sollicité demeure très inférieur au seuil de 23 000 € fixé par le décret n°2001-495 du 6 juin 2001, de sorte que la conclusion d'une convention n'est pas obligatoire ;

Le rapporteur propose à l'assemblée :

- D'attribuer à l'association Les Anges de Verre une subvention de 500 € pour l'organisation d'un marché de Noël sur la commune de Peille ;
- De conditionner le versement de cette subvention à la production par l'association de ses statuts, d'un relevé d'identité bancaire, de son budget prévisionnel et du compte rendu financier de l'année n-1 ;
- De dire que le montant de cette subvention ne rend pas obligatoire la conclusion d'une convention ;
- D'inscrire au budget communal, chapitre 65, article 6574, les crédits nécessaires au versement de cette subvention.

***Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et en avoir délibéré,
À L'UNANIMITÉ,***

Décide d'attribuer à l'association Les Anges de Verre une subvention de 500 € pour l'organisation d'un marché de Noël sur la commune de Peille ;

Dit que le montant de cette subvention ne rend pas obligatoire la conclusion d'une convention ;

Dit que les crédits nécessaires au versement de cette subvention sont inscrits au budget communal, chapitre 65, article 6574 ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

AR Prefecture

006-210600912-20261005-2026_121-DE
Reçu le 07/10/2026

La Secrétaire de Séance
Madame Nicole OUDINOT



Le Maire,
Monsieur Cyril PIAZZA



Membres en exercice : 19
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 17